

Pollionnay

Bonne et
Euro's
année
2002

Joyeux
Noël



**Vallons
du Lyonnais**
Une commune
membre de la
Communauté
de Communes
des Vallons
du Lyonnais

Bulletin d'Informations
municipales et communales

DECEMBRE 2001 - N° 76

Sommaire

Le Mot du maire	3	Vie Associative	
Infos municipales :		Que se passe-t-il à la maison de la rencontre ?.....	20
Conseil Municipal	4	Le Sou des Ecoles	21
Extrait du registre des arrêtés du maire 2001/53	8	Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	22
Inscription sur la liste électorale.....	8	2 ^e Renc'Arts, Les journées des Arts.....	22
Compte rendu de l'action menée lors de la semaine de la prévention routière à l'école de Pollionnay ..	10	Concert de Noël	23
Recensement militaire	10	Anciens combattants.....	24
Les nouvelles technologies de communication : état des lieux à Pollionnay.....	12	Calendrier des fêtes 2002	26
Questions-réponses	13	Intercommunalité	
Vie municipale		Domaine de Lacroix Laval	28
Médiathèque	14	Monuments et richesses artistiques de Pollionnay	29
Assurance maladie de Lyon	15	Vallons et coteaux du lyonnais.....	29
Les signes de sécurité de l'euro...16		Expression libre	
Euro QUIZ	18	Nous avons des poètes parmi nous.....	30
		Droit de réponse :	
		Autour de Lorette	31

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : Nancy PEFAURE, adjointe.

Dépôt légal : décembre 2001

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69160 TASSIN

Le prochain bulletin paraissant début Mars, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 15 février 2002. Merci.

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Nous nous apprêtons déjà à fêter Noël et le passage en 2002. Comme chaque année, à cette période, l'heure est aux bilans, mais aussi aux projets. Je profite de ces quelques lignes pour vous annoncer le changement de place du terminus de la ligne 72 des TCL, qui se situera à compter du 3 décembre prochain aux Presles, sur le nouvel aménagement de voirie qui vient d'être réalisée par la CCVL.

L'année 2001 a donc vu l'élection d'une nouvelle équipe municipale, profondément remaniée. Les nouveaux élus ont eu le temps de prendre leurs marques et les projets ne manquent pas au niveau communal pour 2002.

La prochaine année débutera avec l'enquête publique sur le zonage d'assainissement, imposé par la loi sur l'Eau. Elle aura lieu du mardi 8 janvier 2002 au samedi 9 février de 10 heures à 12 heures en mairie. Elle sera suivie d'un vote du conseil municipal qui engagera la commune pour de nombreuses années. Les zones d'assainissement collectif seront déterminées, tout comme les installations d'assainissement autonome, dont les installations seront toutes vérifiées d'ici à 2005, avec obligation pour les propriétaires de réaliser les travaux de mise en conformité.

Au niveau de l'intercommunalité, nous allons travailler, en collaboration avec les élus municipaux, à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale qui sera porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais anciennement appelé CRCL. Ce syndicat sera formé par quatre Communautés de Communes (Pays de l'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon et Pays Mornantais). Son périmètre définitif devra être validé par le préfet avant la fin du mois de mars 2002. Les enjeux de ce schéma sont énormes, car il sera la base des futurs Plans Locaux d'Urbanisme qui remplaceront les Plans d'Occupation des Sols, suite au vote de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. L'aménagement de l'espace doit être totalement repensé et là aussi, ce travail engagera les communes pour dix ans. C'est dire si la réflexion doit être approfondie et chaque décision bien pesée.

Pourtant, l'Événement de ce début d'année est européen, car il s'agit, bien entendu du passage à l'Euro. Je vous informe que des élus municipaux tiendront des permanences le samedi matin de 9 heures à 11 heures à partir du 5 janvier jusqu'au 16 février pour aider tous les administrés qui rencontreraient des problèmes d'adaptation à notre future monnaie. Les conseils à prodiguer seront nombreux. L'un des plus importants me paraît être l'obligation qui nous est faite de remplir notre déclaration de revenus 2001, en euros, bien que les sommes perçues l'aient été en francs. Il faudra être vigilant. Par ailleurs, en cas de litige, vous pouvez toujours contacter la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

En conclusion, je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes et je vous invite à la cérémonie des vœux du maire et de la municipalité, le samedi 5 janvier 2002 à 11 heures à la salle des fêtes.

Cordialement.

Gilbert MARIGNIER

INFOS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

■ SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2001

Il est donné lecture des décisions du maire du 2^e trimestre 2001 :

- location d'un appartement Maison Rivoire
- droit de préemption urbain
- location d'un 2^e appartement Maison Rivoire
- modification de la régie de recettes de la mairie
- suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de pesage au pont bascule
- indemnité de responsabilité au régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement des repas de la cantine scolaire
- modification de la régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions à la médiathèque
- suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des jetons de la station de lavage VTT
- indemnité de responsabilité au régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement du droit de location de la salle polyvalente
- indemnité de responsabilité au régisseur titulaire de la régie de recettes pour le CLSH.

AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES : DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ AVENTIS PASTEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société AVENTIS PASTEUR sise à MARCY L'ETOILE présente une demande d'autorisation en vue d'étendre ses activités de production de vaccins antitétanique et antipoliomyélitique injectable. Ce dossier est soumis à enquête publique et le Conseil Municipal de POLLIONNAY doit émettre un avis sur cette demande. Monsieur LHOTTE, conseiller municipal, précise qu'il s'agit d'un projet de construction de deux bâtiments, qui seront opérationnels en 2006 et 2008, pour augmenter la capacité de production de vaccins qui sont déjà fabriqués sur le site. Par ailleurs, il indique que la réglementation est de plus en plus précise et que les normes de sécurité de ces nouvelles installations seront donc très strictes. Avis favorable émis à l'unanimité

CÂBLAGE INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

Monsieur BROTTET, adjoint, rappelle à l'assemblée que les bâtiments publics de la commune bénéficieront d'ici quelque mois d'un accès au câble et à Internet. Afin que l'ensemble des postes de l'école Michel SERRES puisse bénéficier d'un accès à ces services, il y a lieu d'effectuer d'importants travaux de création de réseaux et d'effectuer ainsi le câblage du bâtiment.

Voté à l'unanimité

CONTRAT DE LICENCE POUR LOGICIELS SIG

Monsieur MARQUIER, adjoint, indique à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place d'un système d'information géographique, la société IMAGIS MEDITERRANEE fournit à la commune des logiciels spécifiques.

Il convient donc, pour l'utilisation de ces logiciels, d'établir un contrat de licence entre la commune et ladite société, définissant les droits et obligations de chacune des deux parties et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Voté à l'unanimité

INTERVENANTS DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2001/2002

Pour cette année scolaire, les activités périscolaires suivantes peuvent être proposées aux élèves de l'école Michel SERRES :

- Gymnastique, à raison de 2 heures par semaine
- Tennis de table, à raison de 1 heure par semaine
- Arts plastiques, à raison de 1 heure par semaine
- Terre et modelage, à raison de 1 heure par semaine

Il convient donc de délibérer pour fixer les modalités de rémunération des intervenants, avec lesquels la commune signera un contrat de travail.

Ces intervenants seront recrutés du 1^{er} octobre 2001 au 30 juin 2002. Il leur sera payé une demi-heure de préparation pédagogique et/ou de déplacement pour chaque heure de cours effectuée et 10 % de congés payés en fin de contrat. Le taux horaire est fixé à 94.50 francs, soit 14.41 euros.

Voté à l'unanimité

INTERVENANT EXTERIEUR DE MUSIQUE EN TEMPS SCOLAIRE — ANNÉE SCOLAIRE 2001/2002

Madame GALLONE, adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre d'un projet pédagogique établi en concertation avec les enseignants et approuvé par l'Inspection Académique de la circonscription, la commune est amenée à rémunérer un intervenant de musique qui intervient en temps scolaire, à raison de 4 heures par semaine.

Il est proposé de baser sa rémunération sur le 1^{er} échelon du grade de professeur d'enseignement artistique hors classe de la Fonction Publique Territoriale. Il lui sera versé 10 % de congés payés en fin de contrat. Il sera recruté du 1^{er} octobre 2001 au 30 juin 2002.

Voté à l'unanimité

DROIT D'ENTRÉE AU SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA MÉDIATHÈQUE POUR LIRE EN FÊTE

La médiathèque de POLLIONNAY s'associe cette année à l'édition de « Lire en fête » qui aura lieu les 5, 6 octobre prochains.

INFOS MUNICIPALES

Elle organise le Vendredi 5 Octobre une soirée « contes, légendes et percussions de l'Afrique de l'Ouest », pour laquelle il est proposé de fixer un droit d'entrée, à 30 francs, soit 4.57 euros pour les adultes et à 15 francs, soit 2.29 euros pour les enfants jusqu'à 15 ans.

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur BROTTET, adjoint, informe l'assemblée que le CNRS va installer une station météorologique pour la mesure de la pluviométrie à l'école M. SERRES. Les élèves et les enseignants pourront avoir accès aux données et cette opération n'engendre aucune dépense communale. L'installation aura lieu pendant les vacances de la Toussaint.

Madame GALLONE, adjointe, rappelle à l'assemblée qu'elle a participé à une réunion avec les représentants de l'inspection académique, du conseil général, des parents d'élèves sur la future carte scolaire. Le collège de BRINDAS ouvrira ses portes en septembre 2002 et accueillera les enfants de BRINDAS, MESSIMY, VAUGNERAY, YZERON, THURINS et ST LAURENT DE VAUX. Les élèves de GREZIEU LA VARENNE, STE CONSORCE et POLLIONNAY continueront à fréquenter le collège de CRAPONNE. Madame BANKS demande une intervention auprès du conseil général pour les horaires de transport car les enfants restent trop longtemps dans la rue à attendre le bus.

Monsieur le Maire félicite la quadrette qui a remporté le troisième prix de la coupe des élus du canton. La coupe des élus du département aura lieu le 13 octobre prochain à la TOUR DE SALVAGNY et un appel est lancé aux amateurs.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation par l'Union Historique du Rhône de conférences et visites sur l'histoire locale les 13 et 14 octobre prochains.

■ SEANCE DU 23 OCTOBRE 2001

DISSOLUTION DU SEGBP ET ADHESION AU SYDER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SYDER exerce en lieu et place de ses adhérents des compétences élargies dans le domaine de la distribution d'énergie électrique et des compétences optionnelles, notamment en matière d'éclairage public, de distribution de gaz et de distribution de chaleur. A ce jour, la commune est membre du Syndicat d'Electrification de la Grande Banlieue Périphérique, qui est lui-même membre du SYDER. Dans un souci de simplification administrative, afin d'éviter l'empilage de structures, il est proposé de dissoudre le SEGBP, afin que les communes adhèrent directement au SYDER et puissent enfin payer leur contribution à ce syndicat en toute légalité. Aussi, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir demander la dissolution du Syndicat d'Electrification de la Grande Banlieue Périphérique pour les motifs exposés ci-dessus et décider de l'adhésion directe de la commune de POLLIONNAY au SYDER, au cas où le Syndicat d'Electrification de la Grande Banlieue Périphérique serait effectivement dissous.

Voté à l'unanimité

Par un vote à bulletins secrets, Monsieur RAQUIN (18 voix) et Monsieur CARRET (17 voix) sont désignés comme représentants de la commune au SYDER (19 votants, 18 exprimés, 1 nul)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARQUIER, adjoint, rappelle à l'assemblée que, comme chaque année, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées aux associations qui ont sollicité la commune, selon le détail suivant :

ASSOCIATION	MONTANT EN FRANCS
Action catholique des enfants	500
Amicale des Sapeurs Pompiers	1300
Clique	1500
Amis de la BDP	1100
Association Geneviève DUMONT	800
Association Sportive et Culturelle	6000
Association Sportive et Culturelle	
subvention exceptionnelle	1000
Boules des pins	1500
Club du Tilleul	1000
Chasse	500
Les Mandrières	800
Maison de la Rencontre	700
Ecole de musique	5000
MJC	5000
Sou des écoles	2000
Sou des écoles - subvention exceptionnelle	1000

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BP N° 2001/01

Monsieur MARQUIER, adjoint, indique à l'assemblée que lors du vote du budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2001, les crédits inscrits à certains articles ne sont pas suffisants. Il convient donc de valider une décision modificative, telle que :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Imputation	Libellé	Proposition
022	dépenses imprévues	- 55 800.00
6531	indemnités élus	+ 42 000.00
6533	élus cotisations retraite	+ 9 000.00
6574	subventions aux organismes de droit privé	+ 4 800.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Imputation	Libellé	Proposition
2031 ONA	frais d'études	- 7 500.00
2031 P03	frais d'études	+ 7500.00

Voté à l'unanimité

INFOS MUNICIPALES

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE BIENS D'UNE VALEUR INFÉRIEURE À 4 000 FRANCS TTC

Achat d'un four micro-ondes pour la mairie d'une valeur inférieure à 4 000 francs TTC.

Imputation en investissement.

Voté à l'unanimité

CONTRAT DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Suite à la résiliation (Délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} septembre 2001) du contrat de repas livrés passé avec la société SHCB, qui assurait un service en liaison froide, il convient de signer un nouveau contrat avec un autre prestataire de service. Il est proposé de passer à un système de cuisine sur place, qui permettra de servir aux usagers du restaurant scolaire des repas de meilleure qualité. Après mise en concurrence et consultation de diverses entreprises, il apparaît que la société la mieux disante est la société EXPRESSELF. Il convient donc d'établir un contrat de gestion du restaurant scolaire avec cette société et autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Quatre parutions par an :

FORMAT	PRIX EN F HT	PRIX EN EUROS HT
1/16 ^e de page	505.09	77
1/8 ^e de page	1 016.73	155
1/4 de page	1 508.70	230
1/2 page	2 033.47	310
1 page entière	4 066.93	620

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur MARQUIER, adjoint, informe à l'assemblée du départ de Victor FELICIANO, en principe, fin janvier 2002. Cette décision a été prise d'un commun accord.

Madame POCCACHARD, conseillère municipale, rappelle l'organisation de la semaine de la prévention routière. En tant que déléguée de la commune à l'association REAGIR, elle intervient à l'école, afin d'informer et de sensibiliser les enfants à la sécurité.

Monsieur RAGEADE, conseiller municipal, demande pourquoi le parking devant les pompiers est condamné par des barrières. Monsieur le Maire indique que c'est à cause du plan Vigipirate. Un arrêté préfectoral oblige les maires à protéger les bâtiments publics. Il est important, d'une part, que les pompiers puissent intervenir dans les plus brefs délais en cas de problème et d'autre part, la responsabilité personnelle

du maire pourrait être engagée en cas de non respect des consignes du Préfet. L'école Michel SERRES fait elle aussi l'objet d'une protection par barrières. Monsieur CHÊNE, conseiller municipal, fait part de sa totale opposition à la fermeture du parking devant la caserne des pompiers.

Monsieur le Maire rappelle le début de l'enquête publique relative au contournement autoroutier de Lyon par l'ouest. A ce sujet, une réunion est organisée au Palais des Congrès de LYON jeudi 25 octobre 2001 de 19 heures à 22 heures 30. La commune met en place un service de car gratuit pour les administrés qui veulent se déplacer et prouver ainsi leur opposition à ce projet. Le départ est prévu à 18 heures, place des Platanes. Monsieur CARRET, conseiller municipal, demande quelles alternatives à cet aménagement sont proposées. Madame BANKS, conseillère municipale, rappelle que l'association ALCALY, qui regroupe les communes opposées à ce contournement, a mis en place un site Internet et a édité une plaquette, disponible en mairie, qui préconise la réalisation d'une diagonale "Châlon, Saint Etienne, Toulouse", l'achèvement des axes "Paris, Moulins, Roanne, Saint Etienne" et "du Massif Central A71/A75", la réalisation des liaisons A39/A48, A46N/A432 et l'achèvement de l'axe alpin A51 Grenoble Gap.

■ SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2001

CONTRAT DE PRÊT POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON DE LA SCI LE ROYANNAIS

L'acte de vente sera signé dans les prochains jours et il convient de délibérer pour le choix de l'organisme bancaire, auprès duquel la commune souscrira un contrat de prêt pour un montant de 1 300 000 francs, soit 198 183,72 euros. Après consultation de divers organismes bancaires, il apparaît que l'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne, pour un prêt à taux fixe sur douze ans à échéances trimestrielles constantes. Monsieur Marquier informe l'assemblée qu'un recours a été déposé au tribunal administratif par Monsieur et Madame Reynard, acquéreurs évincés, contre la décision du maire. L'appel n'étant pas suspensif, il stipule que les travaux d'aménagement pour sécuriser la circulation des piétons et des véhicules seront quand même réalisés. Par ailleurs, le choix de l'organisme bancaire n'a été motivé que par le taux accordé, afin de gérer au mieux les finances publiques.

INFOS MUNICIPALES

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DU PATRIMOINE À TEMPS COMPLET

La commune de Pollionnay rémunère actuellement un agent du patrimoine à temps non complet pour le fonctionnement de la médiathèque. Cet agent va faire valoir ses droits à la retraite au cours de l'année 2002 et il convient d'envisager son remplacement. Afin d'assurer la continuité du service public et de poursuivre dans les meilleures conditions possibles le développement de ce service municipal, il est proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2002 un poste d'agent du patrimoine à temps complet. Monsieur Chêne insiste sur le fait qu'il faut recruter quelqu'un de polyvalent.

Monsieur Raquin rappelle qu'il s'agit là d'un choix financier en faveur de la culture, au détriment d'autres services tels que la voirie, car le budget communal ne pourra pas supporter d'autre embauche.

Voté à la majorité (12 pour, 3 abstentions)

INFORMATIONS

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre. Madame Gallone, adjointe, signale que des enfants de la classe de Monsieur Mazard liront un texte.

Monsieur Chêne, conseiller municipal, demande à ce que le texte soit soumis à monsieur le Maire avant lecture.

Monsieur Brottet, adjoint, rappelle que la première réunion du 25/10/01 relative au débat public d'opportunité du COL a rassemblé un millier de personnes à Lyon et que la commune était bien représentée. D'autres réunions auront lieu et il est important de saisir ces occasions pour faire valoir les arguments des élus et des administrés de l'ouest lyonnais. Monsieur Chêne, conseiller municipal, affirme qu'il ne faut pas leurrer la population et que cette réalisation semble incontournable, car pour l'instant seules les populations de l'est lyonnais supportent les inconvénients de la proximité de la ville de Lyon.

■ SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2001

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA SCI LE ROYANNAIS : ACTE DE VENTE

Par délibération en date du 22 mars 2001, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses pouvoirs et notamment celui relatif au droit de préemption urbain. Par décision n° 2001/02, Monsieur le Maire a fait valoir ledit droit de la commune lors de la vente d'un immeuble sis dans le centre bourg, parcelles AI 142 et 307. L'acte de vente de ce bien immobilier sera établi prochainement et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°2001/02

Monsieur MARQUIER, adjoint, indique à l'assemblée que suite au vote du budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2001, les crédits inscrits à certains articles ne sont pas suffisants. Il convient donc de valider une décision modificative, telle que :

FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé	Proposition complémentaire
022	Dépenses imprévues	- 18 090.00
675	Valeur comptable des immos financières	+ 18 090.00

INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	Proposition complémentaire
020 ONA	Dépenses imprévues	- 96 500.00
16412 ONA	Emprunts	- 1300 000.00
2132 ONA	Immeubles	+ 1321 000.00
2188 ONA	Matériel aménagement cuisine école	+ 75 500.00

Monsieur MARQUIER confirme que l'emprunt de 1 300 000 francs contracté auprès de la caisse d'épargne n'aura aucune incidence sur le budget 2001, puisque les remboursements d'échéances débiteront en 2002.

Voté à l'unanimité.

Avant que Monsieur le Maire lève la séance, Monsieur CHÊNE, conseiller municipal, lui demande pourquoi aucun rapport sur les activités de la CCVL n'a été fait au conseil. Il regrette que les deux délégués de la commune n'aient pas jugé utile d'informer leurs collègues sur les décisions prises dans l'intercommunalité. Monsieur le Maire indique que le président de cette structure sera présent pour présenter le rapport d'activités 2000 lors de la prochaine séance le 27 novembre. Monsieur RAQUIN, adjoint, exprime le souhait de voir s'établir une meilleure écoute et un meilleur traitement des dossiers lors des séances du conseil. Il indique par ailleurs le travail en cours au niveau des adjoints de voirie des neuf communes sur les projets 2002 de la CCVL, tout comme Monsieur LHOTTE, conseiller municipal, qui rappelle qu'il a obtenu trop peu de réponses à son questionnaire relatif à la CCVL.

INFOS MUNICIPALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE 2001/53

Prescription de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

Le Maire de la commune de Pollionnay,
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11,
Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2001 proposant le zonage d'assainissement,
Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique,
Vu la décision de monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon en date du 25 octobre 2001 portant désignation d'un commissaire enquêteur.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage d'assainissement de la commune de Pollionnay.

Article 2 : Monsieur Jacky Bieth, désigné par monsieur le président du tribunal administratif de Lyon assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Pollionnay du mardi 8 janvier 2002 au samedi 9 février 2002 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance. Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de Pollionnay les jours et heures suivants :

- Mardi 8 janvier 2002 de 10 heures à 12 heures
 - Mardi 22 janvier 2002 de 10 heures à 12 heures
 - Samedi 9 février 2002 de 10 heures à 12 heures,
- afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Pollionnay, lequel les annexera au registre d'enquête.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à monsieur le maire de Pollionnay dans les 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera

transmise à monsieur le préfet. Le rapport de monsieur le commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Pollionnay.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique. Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 22 décembre 2001 et justifiées par un certificat de monsieur le maire et un exemplaire des journaux qui seront annexés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de 8 jours suivant l'ouverture de l'enquête, soit entre le 8 janvier 2002 et le 15 janvier 2002.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

Article 6 : Monsieur le maire de Pollionnay est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Département,
- Monsieur le commissaire enquêteur,
- Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les personnes désirant être inscrites sur la liste électorale de la commune doivent impérativement se présenter en mairie avant le 31 décembre 2001, munies des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- justificatif de domicile
- livret de famille
- ancienne carte d'électeur

Une permanence sera assurée le lundi 31 décembre de 8 h à 12 h.

A propos du bulletin municipal

Force est de constater que le bulletin municipal d'octobre n'a pas été distribué correctement aussi nous présentons nos excuses aux habitants qui ne l'ont pas reçu.

Nous remercions ceux d'entre vous qui nous ont transmis cette information.

Les deux précédents bulletins avaient été distribués par nos facteurs habituels et le résultat était parfait !

La Poste a décidé de transférer cette distribution à son "centre de répartition" et le résultat est déplorable !

Nous essayons donc un nouveau mode de distribution pour le bulletin de décembre.

N. Pefauré
Adjointe

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE

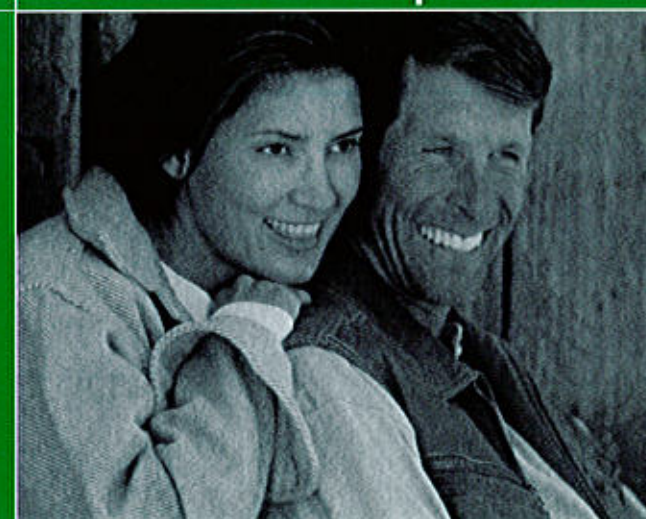


2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR

50, av. Victor Hugo
T A S S I N
Tél. : 04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud
C R A P O N N E
Tél. : 04 78 44 87 66
Fax : 04 78 44 62 35

Ce sont nos clients qui le disent !



"Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie"

www.occasionsdunion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



INFOS MUNICIPALES

COMPTE RENDU DE L'ACTION MENÉE LORS DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE DE POLLIONNAY

Plusieurs interventions ont eu lieu à l'école maternelle et primaire.

Notamment, en classe de maternelle moyenne et grande section ainsi qu'avec la classe des CP-CE1 où une cassette a été visionnée, sur comment bien traverser la route, à l'issue de laquelle un questionnaire a permis de corriger certaines erreurs. Nous avons terminé en chanson. Une intervention avec la classe maternelle petite et moyenne section a été complétée par l'observation de quelques panneaux (fabriqués artisanalement), les sensibilisant ainsi avec la signalisation qu'ils rencontrent dans leur village.

Pour les classes de CP-CE1-CE2, un jeu a été distribué demandant à l'enfant de reconstituer, dans l'ordre, la façon de traverser la chaussée.

Pour terminer, avec quelques élèves de CM2, nous sommes allés un matin de bonne heure, prendre note du comportement des automobilistes et des piétons aux abords de l'école. Plusieurs problèmes ont été constatés et nous allons, dans un

deuxième temps, essayer de les solutionner ensemble (le maître doit me contacter).

En ce qui concerne les classes des CE1-CE2 et CE2-CM1, tous les documents ont été donnés ainsi que la mise à disposition de la cassette vidéo, de deux livres et des panneaux. Ils devaient se pencher sur le problème après les vacances de la Toussaint.

Enfin, un document (voir bulletin de l'école) demandant de réaliser le trajet scolaire des enfants et de pointer les endroits qui leur paraissent dangereux, afin de nous aider à sécuriser au mieux les parcours sensibles, a été distribué à tous les enfants. Il est à préciser que ce document a été rendu par tous les primaires et qu'il a été fait avec beaucoup de sérieux.

Par ailleurs, dans un avenir proche, début d'année, l'I.E.N (Inspection de l'Education Nationale) mettra à disposition de l'école une piste, sur laquelle les enfants évolueront avec des vélos, mais également à pied pour les plus petits.

Agnès Poccachard

RAPPEL

Depuis le 1^{er} septembre 2001,
les **HORAIRES D'OUVERTURE**
de la mairie au public sont les suivants :

Mardi : 8 h 30 - 12 h 00

Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 00

Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00

Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00

RECENSEMENT MILITAIRE

La loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national crée un ensemble d'obligations s'adressant à tous les français, hommes et femmes. Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser dans le mois anniversaire de leurs 16 ans. Pour cela il suffit de se rendre à la mairie du domicile muni de la carte nationale d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement sera remise à cette occasion.

Exceptionnellement la mairie sera fermée
le mercredi matin 2 janvier 2002.



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoit Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



HAUTE COIFFURE RENATO



Renato

STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60

INFOS MUNICIPALES

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION : ÉTAT DES LIEUX À POLLIONNAY

Le principe d'un réseau câblé à haut débit interactif pour une grande partie du département du Rhône a été adopté par le Conseil Général en mars 1990. Une convention de concession pour la conception, l'établissement et l'entretien de ce réseau pouvant distribuer des services de télévision, de radio-diffusion sonore, et de communication (Internet, téléphone...) a été signé après appels d'offre le 3 juillet 1995 entre le syndicat pour le réseau câblé du Rhône et Rhône vision câble.

A ce jour, des travaux financés par le CG sont en cours dans les communes du Rhône pour le compte d'UPC (United Pan-europe Communications), premier cablo-opérateur privé en Europe. Pour Pollionnay, cette installation s'est faite en parallèle avec un certain nombre d'enfouissement des réseaux depuis 2000 en coordination avec le SYDER. Ce réseau câblé est composé d'une fibre optique monomode permettant à partir de tête de réseau (primaire puis secondaire) de créer des points de livraison optique (PLO). Pour Pollionnay ce PLO est situé sur la place de la médiathèque. A partir de là, des câbles coaxiaux, distribués en étoile, permettent une distribution de l'information jusqu'au point de branchement à partir du PLO. Sur Pollionnay, le choix du concessionnaire a limité le réseau au centre bourg selon des coefficients de rentabilité. Pour une commune rurale de 1580 Ha, dont l'habitat est forcément dispersé, les seules possibilités d'abonnement se situeront dans le cercle défini par les axes proposés par UPC.

Qu'apporte ce réseau ?

- un opérateur téléphonique unique réunissant tous les besoins de communication
- un accès à Internet à haut débit (Chello)
- un choix de bouquets télévisuels numérique composé de 3 groupes : bouquets cinéma - bouquets thématique (histoire musique enfants...) - chaînes à carte.

Je n'ai plus eu d'informations sur les branchements d'UPC ces 2 derniers mois ni sur l'évolution commerciale de la situation. Il faut rappeler que la situation contractuelle (3 juillet 1995) lie le syndicat dont Pollionnay fait partie et le concessionnaire du réseau.

A côté de cette situation, bien définie et en cours de commercialisation (UPC) dans une partie de notre commune, nous devons penser à d'autres solutions pour apporter à tous un réseau de communication adapté à l'évolution technologique. En France depuis novembre 1999 il s'agit d'un réseau de transmission par le câble téléphonique, dopé, pour faire passer des flots de données à grande vitesse. C'est la technologie xDSL (x Digital Subscriber Line). Aujourd'hui une plate-forme ADSL (Asymétrique DSL) de France Télécom s'installe déjà à la périphérie de notre commune. Le débit de transmission peut atteindre 60 fois celui d'un modem actuel sachant que la réception plus rapide atteint 1.5 à 9 Mbps et l'émission 16 kbps à 640 kbps.

Deux contraintes sont nécessaires à l'installation de ce réseau

- une modification du central téléphonique (place de la Mairie) à la charge de France Télécom (décision comprise)
- une installation chez l'abonné d'un décodeur (modem ADSL) et d'un séparateur de ligne.

Ce choix permettrait l'acheminement de l'information dans une boucle locale de 3 à 3.5 km de rayon. Ce dernier point est à rapprocher du PLO du réseau de fibre optique. France Télécom tient aussi compte d'un indice de rentabilité pour faire le choix d'un investissement d'un million de francs environ. A ce jour, France Télécom semble dire que notre commune n'est pas rentable compte tenu du faible taux de structure professionnelle.

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

INFOS MUNICIPALES

QUESTIONS-RÉPONSES

■ Comment peut-on se procurer une autorisation pour utiliser la déchetterie de Vaugneray ?

La déchetterie intercommunale de Vaugneray est gratuite pour les particuliers résidents de notre commune à condition de présenter une carte de résident. On peut l'obtenir en Mairie en apportant une photo d'identité, un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Cette carte permet aussi l'accès d'activités à tarif préférentiel (la piscine ...). (voir article sur la déchetterie dans le Bulletin municipal de Juillet 2001 N° 74)

■ Y aura-t-il le câble aux Martines Nord et Sud ?

Compte tenu du choix du concessionnaire du réseau : non pour des questions de coût d'installation.

■ Y aura-t-il le câble à la Rapaudière ?

Non pour les mêmes raisons.

■ Qu'en est-il de l'assainissement aux Martines Nord ?

Rien n'est prévu pour un assainissement collectif dans ce hameau compte tenu des différents dénivelés, de la dispersion de l'habitat et du coût que cela représenterait. Une enquête publique sur le Schéma Directeur d'Assainissement, voté par le précédent conseil municipal en février 2001, aura lieu du 8 janvier 2002 au 9 février 2002. Vous êtes invité à venir nombreux consulter ce document auprès de l'enquêteur et à faire vos remarques à ce moment. Rendez-vous en Mairie en Janvier.

Rappel : toutes vos questions sont à transmettre à C. Raquin en Mairie ou au 0478481209

Christian Raquin

Enquête sur les besoins des nouvelles technologies (communication haut débit) à Pollionnay

Suite à l'article sur les nouvelles technologies à lire avant de remplir cette enquête et pour connaître les besoins sur notre territoire communal, nous vous demandons de répondre aux questions suivantes :

Vous êtes intéressé pour une installation d'une transmission ADSL (internet haut débit, image numérique...) :

- à titre personnel ☐
- à titre professionnel ☐

Nom (particulier ou société) : _____

Adresse : _____

Souhaitez-vous des informations complémentaires : oui ☐ non ☐

Merci de déposer ou d'envoyer vos réponses à la Mairie

VIE MUNICIPALE

MEDIATHEQUE

LIRE EN FÊTE

Cette année les journées nationales de "Lire en Fête" ont débuté à Pollionnay dès le mardi 2 octobre en accueillant Alex Godard, dessinateur et écrivain de livres pour les jeunes, qui a dialogué avec les enfants de l'école.

Le vendredi 5, la Salle des Fêtes ouvrait ses portes à un public attentif et nombreux venu applaudir le conteur Mamadou Hall Pulal et s'imprégner de la sagesse Africaine avec les contes et légendes de l'Afrique de l'Ouest.



L'après-midi du samedi 6 débutait sous le sourire du soleil avec un défilé costumé aux couleurs du monde entier (tous les continents étaient représentés), la musique du groupe Djembé donnait le rythme.

Puis ce fut une grande animation sur la place du square où les enfants (et les grands) ont pu s'initier aux jeux mexicains, chinois, indiens, à la calligraphie chinoise où l'experte Mei Chen Nsiao plaçait patiemment plume et encre de Chine entre des mains débutantes mais ô combien appliquées.

La musique fut aussi à l'honneur avec l'exposition et le concert de Blues animé par Elisabeth Gallone, suivi par l'interprétation de Gospels par l'ensemble vocal des Ecoles de musique de Pollionnay - Ste Consoce.



Plusieurs stands proposaient tout au long de l'après-midi des ventes de livres (Alex Godard dédicait les siens), de produits en commerce équitable (Artisans du Monde, Cannelle et Piment...)

En fin d'après-midi, la MJC offrait une animation (expo peinture et soirée contes et musique).

Il faisait beau, l'ambiance était détendue, les enfants curieux de tout ont pu découvrir d'autres horizons, d'autres façons de jouer, d'être ensemble et percevoir peut-être un peu de ce qui se cache sous les mots

Différence et Tolérance (en écho à l'opération "Et si on se la jouait fraternel ? de la semaine contre le racisme en mars).



Un grand merci de la part de toute l'équipe à tous ceux, nombreux, qui ont participé à la réussite de ces journées en donnant un peu, beaucoup, passionnément... de leur temps, de leur sourire, de leur talent, pour préparer, animer, ranger.



LE CIRQUE

Le cirque c'est toujours la fête !... A la médiathèque aussi, avec une exposition sur le cirque installée dès le début du mois. Clowns, acrobates, jongleurs, animaux savants, parade... Le cirque englobe de multiples activités de l'installation à la représentation elle-même et c'est une longue histoire, un art populaire très ancien, qui mérite d'être conté... Bonnes fêtes de fin d'année à tous et meilleurs vœux pour 2002.

Pour l'équipe médiathèque
T. Almosnino

VIE MUNICIPALE

ASSURANCE MALADIE DE LYON

DE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE POUR LES CENTRES DE SÉCURITÉ SOCIALE

A compter du 1^{er} novembre 2001, les horaires d'ouverture des centres de sécurité sociale et points d'accueil relevant de la caisse primaire d'assurance maladie de Lyon sont modifiés. Le but : harmonisation de ces horaires, extension de l'ampleur d'ouverture et amélioration du service public. Désormais, le public sera accueilli :

**du lundi au vendredi
de 8h30 à 16h 30 sans interruption.**

Par ailleurs, les accueils de Croix rousse (rattaché au centre de Caluire) et Décines (rattaché au centre de Meyzieu), ouvriront au public dans les conditions suivantes :

**Mardi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 16h30.**

La caisse de Lyon rappelle à ses assurés l'intérêt de se rendre dans un de ses centres de sécurité sociale ou autres lieux (CAF, mairie)*... disposant d'une borne VITALE pour mettre à jour sa carte Vitale. L'opération est simple et rapide.

*Liste disponible sur le site Internet de la CPAM de Lyon : www.cpamlyon.fr

AUTRES SERVICES :

• **ALLOSECU** au 0820 900 900 pour faire le point par téléphone de votre domicile sur vos remboursements

• **www.cpamlyon.fr** pour consulter la liste des bornes Vitale et des points d'accueil, ou poser des questions en ligne.

La liste des professionnels de santé équipés en Vitale peut être consultée sur demande dans l'ensemble des centres de sécurité sociale de la CPAM de Lyon.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lyon

102, rue Masséna - 69471 - LYON - CEDEX 06

Tél : 04.72.75.84.71 - Fax 04 72 75 81 71

françois-Xavier.combasson@cpam-lyon.cnams.fr

L'EURO EN QUESTIONS

Comment les professionnels de santé doivent-ils organiser le double affichage avant le 1^{er} janvier 2002 ?

C'est au choix des professionnels. Si l'on prend le cas des pharmacies, le double affichage sur les vignettes relève de la responsabilité des laboratoires qui fabriquent les médicaments. Ce double affichage se pratique déjà couramment.

Comment se font les arrondis ?

Le taux de conversion (1 € = 6,55957 francs ne changera pas. En attendant que l'Euro soit utilisé par tous et partout, la règle d'arrondi fixée par la loi est la suivante :

• Si le 3^e chiffre après la virgule est inférieur à 5 on arrondit au centième d'euro inférieur

exemple : 115 francs = 17,53164 € arrondis à 17,53 €

• Si le troisième chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, on arrondit au centième d'euro supérieur :

exemple : 150 francs = 22,86735 E, arrondis à 22,87 €

Comment facturer les séances de soins qui recouvrent à la fois la période franc et la période euro ?

La facturation ne peut pas être "mixte". Elle doit se faire soit intégralement en francs, soit intégralement en euros jusqu'au 31 décembre 2001, puis en euros à partir du 1^{er} janvier 2002.

En cas de séances de soins réparties sur 2001 et 2002 (par exemple des séances de kinésithérapie), le professionnel de santé doit rédiger deux feuilles de soins distinctes qui n'ont rien à voir avec le passage à l'euro mais avec le fait qu'elles correspondent à deux exercices fiscaux différents. Dans le cas précis, la seconde facture (correspondant à des soins survenant en 2002) doit bien évidemment être rédigée en euros.

Par exemple :

- les séances exécutées avant le 31 décembre 2001 : la feuille de soins peut être rédigée en francs ou en euros.

- les séances exécutées à compter du 1^{er} janvier 2002 : la feuille de soins doit être rédigée en euros.

Que se passe-t-il pour une feuille de soins "en francs" envoyée au remboursement après le 1^{er} janvier 2002 ?

Cela dépend de la date des soins

Dès lors que les soins ont été effectués en 2001, cette feuille de soins sera prise en compte par l'assurance maladie. Elle sera convertie et remboursée en euros.

Pour des soins effectués en 2002, les patients doivent être vigilants et veiller à ce que les feuilles de soins soient bien rédigées en euros.

Peut-on utiliser le franc pour payer une consultation après le 1^{er} janvier 2002 ?

Oui, mais seulement en espèces et jusqu'au 17 février 2002, date à laquelle le franc disparaît définitivement. Durant cette période, les médecins sont invités à rendre la monnaie en euros. Les chèques en francs, eux, auront disparu le 1^{er} janvier 2002

NOUVELLE MONNAIE : Vigilance ! La chasse aux "faux" est ouverte

 = 0,07 F

 = 0,13 F

 = 0,33 F

 = 0,66 F

 = 1,31 F

 = 3,28 F

 = 6,56 F

 = 13,12 F

Un certain nombre de signes de sécurité ont été incorporés dans les billets en euros. Ils permettent de reconnaître immédiatement un billet authentique. Les billets sont imprimés sur du papier fiduciaire fabriqué à partir de fibres de coton, ce qui leur donne une texture particulière. Certaines zones au recto sont imprimées en relief, ce qui permet de reconnaître le billet au toucher.

Vous pouvez distinguer d'autres signes de sécurité en examinant le billet par transparence ou en inclinant. Deux signes de sécurité incorporés dans les billets de 50, 100, 200 et 500 euros sont différents de ceux qui ont été intégrés dans les coupures de faible valeur, et ce afin de renforcer leur protection contre la contrefaçon.

Les signes de sécurité

FILIGRANE
Une image et le chiffre indiquant la valeur du billet sont visibles par transparence.

FIL DE SÉCURITÉ
En examinant le billet par transparence, on remarque une ligne sombre sur toute la largeur du billet.

BANDE MÉTALLISÉE HOLOGRAPHIQUE
En inclinant le billet, on distingue sur une bande métallisée le symbole de l'euro et le chiffre indiquant la valeur du billet.



BANDE IRIDISCENTE
Elle brille et prend une couleur légèrement différente lorsqu'on examine en inclinant le billet sous une lumière vive.

de l'€uro

FILIGRANE
Une image et le chiffre indiquant la valeur du billet sont visibles par transparence.

FIL DE SÉCURITÉ
En examinant le billet par transparence, on remarque une ligne sombre sur toute la largeur du billet.

BANDE MÉTALLISÉE HOLOGRAPHIQUE
En inclinant le billet, on distingue sur une bande métallisée le symbole de l'euro et le chiffre indiquant la valeur du billet.



= 32,80 F



= 65,60 F



= 131,19 F



= 327,98 F



= 655,956 F



= 1 311,91 F



= 3 279,79 F

Attention aux conséquences d'une conversion trop approximative pour le suivi des budgets de chacun.

EURO QUIZ

ÊTES-VOUS EURO PRÊT?

Que savez-vous sur l'euro?

C'est la question à laquelle l'euro-quiz va vous permettre de répondre

3 questionnaires vous sont proposés par ordre croissant de difficulté (de 1 à 3)

Les réponses se trouvent à la fin du bulletin, comptez vos points (1 point par bonne réponse), et appréciez votre niveau de connaissance (source : www.euro.gouv.fr)

NIVEAU 1

1 - Qu'est ce que l'Union Européenne?

- A - La réunion de certains pays appartenant au continent européen
- B - Un des 5 continents comme l'Asie ou l'Amérique
- C - Un parti politique

2 - Quelles images seront dessinées sur les billets en euros?

- A - Une forêt, des montagnes et la mer
- B - Des fenêtres, des portails et un pont
- C - Un palais, une ville et un train

3 - En euro, combien coûtera une baguette de pain?

- A - 3 euros
- B - 1 euro
- C - 0,50 euros, soit 50 cents

4 - Combien de pays compte l'Union européenne?

- A - 12
- B - 15
- C - 18

5 - La mise en place de l'euro comme monnaie unique?

- A - Concernera uniquement les entreprises
- B - Concernera uniquement les personnes qui voyagent en Europe
- C - Concernera toutes les personnes

6 - Quel est le symbole de l'euro?

- A - £
- B - €
- C - \$

7 - Qu'est ce que la zone euro?

- A - L'ensemble des 12 pays européens qui ont opté en faveur d'une monnaie unique, l'euro
- B - La région de France où sont fabriquées les pièces de monnaie en euros
- C - La superficie totale de l'Union européenne

8 - Où pourrez-vous dépenser votre argent de poche en euros à partir du 1^{er} janvier 2002?

- A - En France uniquement
- B - Partout dans le monde
- C - Uniquement dans les pays de la zone euro

9 - L'Union européenne a été instituée par le traité de Maastricht. Où se trouve cette ville?

- A - En Suisse
- B - Aux Pays-Bas
- C - En Belgique

10 - Lequel de ces pays ne fait pas partie de l'Union européenne?

- A - L'Autriche
- B - La Turquie
- C - L'Italie

11 - A partir de quelle date seront mis en circulation les pièces et les billets en euros?

- A - Le 1^{er} janvier 2002
- B - Le 1^{er} décembre 2001
- C - Le 1^{er} janvier 2003

12 - Le drapeau européen est :

- A - Bleu azur avec 15 étoiles jaune d'or disposées en cercle
- B - Bleu azur avec 12 étoiles jaune d'or disposées en cercle
- C - Le même que celui de la France

13 - On écrit :

- A - Un Euro et des euros
- B - Un euro et des euro
- C - Un euro et des euros

14 - Quel est le pays le plus peuplé de l'Union européenne?

- A - L'Espagne
- B - L'Allemagne
- C - La France

15 - La mise en circulation de l'euro se fera à la même date pour :

- A - Tous les pays de la zone euro
- B - La France et l'Allemagne
- C - La France et l'Espagne

16 - A partir de quelle date, les paiements en francs (pièces et billets) ne seront plus autorisés?

- A - Le 1^{er} janvier 2002
- B - Le 18 février 2002
- C - Le 1^{er} janvier 2003

17 - Quel est l'autre nom du centime d'euro?

- A - Le petit euro
- B - Le mini-euro
- C - Le cent

18 - Combien de centimes d'euro faut-il pour faire un euro?

- A - 60
- B - 100
- C - 50

19 - Un pain au chocolat coûte 3,5 francs, combien vaut-il en euros?

- A - 0,54 euro

B - 3,5 euros

C - 1 euro

20 - Qui était déjà représentée sur les pièces de monnaie française et sera aussi gravée sur certaines pièces en euros?

- A - La femme du Président de la République
- B - Marianne, symbole de la République
- C - La reine d'Angleterre

NIVEAU 2

1 - A quoi correspond la zone euro?

- A - Aux pays appartenant à l'Union européenne
- B - Aux pays européens ayant pour monnaie unique l'euro
- C - Aux pays désireux de rejoindre l'Union européenne

2 - Combien de pays composent la zone euro?

- A - 12 pays
- B - 15 pays
- C - 18 pays

3 - Combien de pays ont décidé le 1^{er} janvier 1999 d'adopter l'euro en remplacement de leur monnaie nationale?

- A - 6
- B - 11
- C - 15

4 - Quel état est entré dans la zone euro le 1^{er} janvier 2001?

- A - La France
- B - La Grèce
- C - La Suède

5 - Comment se nomme la division de l'euro?

- A - Le centième
- B - Le petit euro
- C - Le cent

6 - Combien vaut 1 euro?

- A - 5 francs
- B - 6,55957 francs
- C - 7,54 francs

7 - Combien vaut 1 timbre en euros?

- A - 50 cents
- B - 46 cents
- C - 1 euro

8 - A partir de quelle date pourra-t-on payer avec des pièces et des billets en euros?

- A - Le 1^{er} janvier 2002
- B - Le 1^{er} septembre 2001
- C - Le 31 décembre 2030

9 - Les pièces de la monnaie unique sont :

- A - Identiques pour tous les pays de la zone euro
- B - Différents pour tous les états de la zone euro
- C - Chaque pièce a une face commune à tous les pays et une face nationale propre à chaque pays

10 - Où pourra-t-on régler ses achats en euros?

- A - En France uniquement
- B - Dans tous les pays de la zone euro
- C - Dans le monde entier

11 - Quelle est la date anniversaire de l'Union européenne (journée de l'Europe)?

- A - 8 mai
- B - 9 mai
- C - 14 juillet

12 - L'Union européenne existe depuis le :

- A - 1^{er} novembre 1993
- B - 14 juillet 1789
- C - 1^{er} janvier 2000

13 - Le symbole de l'euro fait référence :

- A - Au symbole de la livre sterling
- B - A la lettre grecque « epsilon » et à la première lettre du mot « Europe »

14 - Qu'illustrent les motifs figurant sur chacun des billets?

- A - Des célébrités européennes
- B - Des constructions ne se rattachant à aucun pays en particulier
- C - Les monuments historiques visibles dans les capitales européennes

15 - Quel est l'Hymne européen?

- A - La Marseillaise
- B - Le prélude de « l'Ode à la joie » de la 9^e symphonie de Beethoven
- C - L'Internationale

16 - Qui était Europe?

- A - Une reine de l'ancienne Egypte
- B - une déesse de la mythologie grecque
- C - Une favorite de Louis XIV

17 - Où est le siège le parlement européen?

- A - Bruxelles
- B - Strasbourg
- C - Luxembourg (ville)

18 - Le continent européen est limité à l'Est par :

- A - Le Rhin et les Alpes
- B - La mer Caspienne et l'Oural
- C - La Cordillère des Andes et le Pacifique

19 - Le drapeau européen comporte :

- A - 12 étoiles
- B - 15 étoiles
- C - 18 étoiles

20 - Que signifient les initiales « BCE, ECB, EZB, EKT, EKP » placées sur les billets de la monnaie unique?

- A - Banque Centrale Européenne dans chacune des langues
- B - Bureau des Conseillers Européens dans chacune des langues

C - Bureau des Comptes européens dans chacune des langues

NIVEAU 3

1 - Le Vatican, San Marin, et Monaco utiliseront-ils les pièces et les billets en euros, dès le 1^{er} janvier 2002?

- A - Oui
- B - Non

2 - Quand la construction européenne a-t-elle commencé?

- A - En 800, lorsque Charlemagne a été couronné empereur
- B - Au lendemain de la seconde guerre mondiale
- C - Avec le traité de Versailles en 1919

3 - A partir du 1^{er} janvier 2002, quelle somme actuellement thésaurisée, les français vont-ils devoir échanger en euros?

- A - On estime cette somme à 600 milliards de francs
- B - On estime cette somme à 150 milliards de francs
- C - On estime cette somme à 50 milliards de francs

4 - Quelle est l'abréviation officielle de la monnaie unique européenne?

- A - EUR
- B - EURO
- C - E

5 - Quels pays de l'Union européenne ne font pas encore partie de la zone euro?

- A - Le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède
- B - La Grèce, la Suède et l'Italie
- C - Le Danemark, la Finlande et le Portugal

6 - Combien vaut une place de cinéma (40 francs) en euros?

- A - 6,10 euros
- B - 10 euros
- C - 5 euros

7 - L'euro est la monnaie officielle de combien de pays dans la zone euro?

- A - 15
- B - 11
- C - 12

8 - La Communauté Economique Européenne (CEE) est devenue l'Union européenne (UE) en :

- A - 1953
- B - 1993
- C - 1995

9 - Qui a dit : « Il nous faut un Code Européen, une Cour Suprême, les mêmes poids et mesures et la même monnaie »?

- A - Louis XIV
- B - Napoléon Bonaparte
- C - Charles de Gaulle

10 - A l'issue de la période transitoire où francs et euros cohabiteront début 2002, de combien de temps disposerez-vous pour changer vos billets auprès de la Banque de France et du Trésor public?

- A - 1 an
- B - 5 ans
- C - 10 ans

11 - Où a été signé le traité lançant le concept de la monnaie unique?

- A - Maastricht
- B - Amsterdam
- C - Bruxelles

12 - Quel événement a été le point de départ de la construction européenne?

- A - La création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)
- B - Le traité de Rome
- C - La création de la Politique agricole commune

13 - Quels seront les symboles de notre nation illustrés sur les faces française des pièces en euros?

- A - Une Marianne, une semeuse, un arbre
- B - L'effigie du Général de Gaulle
- C - Le drapeau français

14 - Combien vaut exactement un euro?

- A - 6,55957 francs
- B - 6,57995 francs
- C - 6,55759 francs

15 - Qui nomme-t-on « les pères de l'Europe »?

- A - Jean Monnet et Charles de Gaulle
- B - Jean Monnet et Robert Schuman
- C - Robert Schuman et Charles De Gaulle

16 - A quoi correspond la zone euro?

- A - Aux pays appartenant à l'Union européenne
- B - Aux pays européens ayant pour monnaie unique l'euro
- C - Aux pays désireux de rejoindre l'Union européenne

17 - Qui compose le Conseil Européen?

- A - Les chefs d'Etats et de gouvernement
- B - Les députés européens
- C - Les ministres des différents gouvernements composant l'Union européenne

18 - Pour faire un chèque en euros pendant la période de préparation, il vous faut :

- A - Le chéquier que vous utilisez habituellement
- B - Un chéquier en euro
- C - Un chéquier spécial dit « en francs et en euros »

19 - Si vous voulez régler aujourd'hui vos achats avec votre carte bancaire ou votre chéquier en euros, le commerçant est :

- A - Obligé d'accepter
- B - Dans la possibilité d'accepter ou de refuser
- C - Obligé de refuser

20 - La France, à elle seule, devra imprimer :

- A - 300 millions de billets en euros
- B - 1 milliard de billets en euros
- C - 2,5 milliards de billets en euros

LA VIE ASSOCIATIVE

QUE SE PASSE-T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

L'assemblée générale de la Maison de la Rencontre s'est tenue le 18.11.2001 à 10 heures 30

Sont excusés : M. le Maire, 4 associations, 10 personnes

Sont représentés : Le conseil municipal : Elizabeth Gallone, Nancy Péfaure, Agnès Poccachard.

La Chapelle de Larny, le Club du tilleul, l'Ecole de Musique, l'ASCP.

Etaient présentes une trentaine de personnes. Après l'ouverture de la séance par la présidente Monique Eono, lecture du compte rendu de l'AG 2000 par Stanis, et composition de la nouvelle équipe 2001, qui désire continuer les dimanches-café.

Monique fait le bilan de l'année écoulée ; timidement, puis très activement l'équipe s'investit à fond dans la préparation de la foire de Pollionnay avec le but d'aider la fondation Raoul Follereau.

Rapport moral lu et approuvé.

Rapport financier lu et approuvé.

Monique nous parle de Madame Bourgeois qui se bat contre un cancer avec beaucoup de courage. Elle va subir une troisième chimiothérapie la semaine prochaine.

Monique nous annonce le décès de Marcel Delorme. Nous avons une pensée pour Annie et sa famille. Annie est une fidèle de nos dimanches-café.

Les permanences des dimanches café continuent le 1^{er} et le 3^e dimanche de chaque mois. Françoise Rageade et Marie-Ange Marchand s'intègrent à l'équipe des permanences, Arlette et Jean-Paul Marignier démissionnent du CA mais continuent la permanence dimanche-café. La nouvelle équipe est adoptée.

L'école de musique a sollicité auprès de la mairie, la possibilité d'utiliser les locaux de la MdlR, pour les répétitions de la chorale les vendredis de 19h30 à 21h. Le CA a donné son accord et nous avons reçu une lettre de remerciements de la part de la présidente de l'école de musique, soulignant que la collaboration inter-association est bien réelle dans notre village. Débat sur les différentes propositions pour l'année à venir : voyage, information sur Madagascar, Association "L'OURS BRUN", le téléthon du 8 décembre.

Mireille Doin nous propose la date du samedi 26 janvier 2002 à 14h 30 pour nous parler de l'action d'une association de Madagascar qui œuvre pour la formation des autochtones sur place. Elle nous parlera de son voyage et de la correspondance qu'elle a avec la responsable de l'association.

Stéphanie Saïdani nous parle de la maladie orpheline de son fils de 3 ans, l'ostéopétrose ; la nouvelle association qu'elle vient de créer "L'OURS BRUN" a pour objectif de venir en aide aux personnes atteintes par cette maladie.

Agnès Poccachard demande des volontaires pour les aider le 8 décembre pour la confection et la vente de gaufres le jour du téléthon. Germaine Bouchard et Odette Petitjean sont partantes.

La présidente lève la séance et remercie l'assistance de sa présence et les bénévoles pour leur action efficace à toute occasion pour rendre service.

Des gâteaux fabrication maison nous sont servis avec le café, les jus de fruits et le chocolat.

A bientôt de vous rencontrer lors d'un dimanche café entre 10h et 12h ;

Stanis Brochet

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Une structure au service des assistantes maternelles, des familles et des enfants.

10, rue de la Mairie
69290 St Genis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 44 91

Cabinet d'Architecture SERIZIAT
Jean-François/Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

LA VIE ASSOCIATIVE

LE SOU DES ECOLES

Le Sou des écoles, une association loi 1901, gérée par un bureau composé de parents d'élèves bénévoles.

Le Sou organise des manifestations qui permettent de partager des moments conviviaux. Il collecte au début de chaque année scolaire une cotisation de 70 F par famille et la mairie verse une subvention qui pour l'année 2001-2002 se monte à 2000 F + 1000 F à titre exceptionnel.

L'association a parfois l'heureuse surprise de recevoir des dons.

La cotisation des parents, ainsi que les bénéfices réalisés en 2001-2002 serviront à honorer notre engagement à la mairie pour les activités péri-scolaires de l'année suivante.

Bilan de l'année 2000-2001

Seulement 70 % des familles ont versé la cotisation. Cette démotivation n'a pas permis au Bureau du Sou composé de cinq personnes d'organiser de nouvelles manifestations.

Manifestations organisées :

Noël : 7900 F environ

Soirée Casino : 2900 F environ

Fête de l'enfance : 3500 F environ

Fête de la moisson : 500 F environ

Foire : 1500 F environ.

Participation morale au Telethon qui aura lieu le 8 décembre 2001.

Election du nouveau bureau :

Nathalie VIVERT

Sophie PAGNON

Marie Pierre MARIGNIER

Virginie CORBIERE

Pierre PERRA

Laurence JASSERAND

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes.

P/Le bureau du Sou

Laurence JASSERAND

DEPUIS LE 3 AVRIL 2001
NOUVELLE PROPRIÉTAIRE DU SALON DE COIFFURE

-INFINITIF-

Mlle Audrey RAYMOND
pour vous servir

Du mardi au vendredi

9 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 18 h 30

Samedi

8 h 30 - 16 h 30

Non stop

Venez la découvrir

Tél. 04 78 48 17 65



Boulangerie - Pâtisserie

CUISSON AU MAGASIN

...
Ingrid et Lionel Duquenoy

8, Grande Rue
69290 GREZIEU LA VARENNE
Tél./Fax : 04 78 57 00 58

"Le Bourg"
69290 POLLIIONNAY
Tél./Fax : 04 78 48 15 65

SARL **JEAN FAURE**

• MENUISERIE
• AGENCEMENT
• ESCALIERS

• CHARPENTE
• COUVERTURE
• ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE. Tél. 04 78 57 18 04

DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78

LA VIE ASSOCIATIVE

SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS, COMITE DE POLLIONNAY

La multitude des événements derniers ne fait que démontrer, si besoin est, la raison et le bien fondé de notre action. Ces événements sont en vrac : l'accident du tunnel du Gothard, les problèmes de pollution atmosphérique (gaz à effet de serre), les maladies liées aux conséquences de cette même pollution (asthme, cancers...) ou les catastrophes naturelles dues aux infrastructures (celles-ci entraînent souvent un développement local non contrôlé et, par exemple, des inondations du fait de la destruction du milieu naturel.)

La Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais lutte localement pour préserver le cadre magnifique dans lequel nous habitons. Elle lutte ainsi pour éviter que le contournement ouest de Lyon, (COL) ne se fasse. L'abandon de ce projet aura pour conséquences directes la sauvegarde de notre agriculture locale, la maîtrise de l'urbanisation, la préservation du tissu social et la protection de l'environnement (nuisance sonore entre autre).

Mais pour cela, et avec le support de nos élus à travers ALCALY, nous avons d'abord besoin de vous. Vous avez certainement pu le constater par l'abondance des articles diffusés ces derniers temps (journaux, prospectus...) Nous vous invitons donc vivement à assister aux réunions publiques données ci-dessous :

Roanne : Salle Fontalon, le jeudi 20 décembre 2001 à 19 heures 30

Ambérieu en Bugey : Salle des 1500, le jeudi 10 janvier 2002 19 heures 30

Lyon : (lieu à déterminer) le jeudi 24 janvier 2002 - 19 heures 30

Ces réunions publiques sont le résultat d'un long travail de la SCL, des élus et d'autres associations représentatives (SCJ, SRG...) qui ont réussi, grâce à 20 députés, à saisir la **commission nationale de débat public**, afin de réclamer une réelle transparence sur le projet du COL et ainsi organiser des réunions publiques et démocratiques où les habitants que vous êtes avez la parole. Profitons-en. Profitez-en. Venez !! Montrez votre opposition.

Des transports par bus sont organisés

Pour tous renseignements : Etienne Brochet 04 78 48 10 80

L'assemblée générale de notre comité se tiendra en février ou mars 2002. Nous ne manquerons pas de vous en aviser, dès qu'une date sera arrêtée.

L'union fait la force, dit-on ! Nous comptons sur vous pour renouveler votre adhésion, ou pour adhérer si tel n'était pas encore le cas.

A bientôt !

E. Brochet

2^e RENC'ARTS LES JOURNÉES DES ARTS

3,4 et 5 mai 2002 à Pollionnay

Retrouvez, pour la deuxième année consécutive, "Renc'Arts, les journées des Arts".

Renc'Arts, c'est l'occasion de découvrir les œuvres d'artistes rhônalpins, amateurs ou professionnels et de discuter avec eux de façon conviviale et sympathique. Ils seront présents durant toute la manifestation. Les artistes et associations culturelles de Pollionnay qui le souhaitent seront invitées à participer. La salle des fêtes et la MJC ouvriront leurs portes pour accueillir les visiteurs.

Cette année, Renc'Arts s'étendra sur un week-end. Du vendredi 3 mai en soirée au dimanche 5 mai midi, des créateurs, des

artistes en tout genre nous feront partager leur passion : expositions, musique, théâtre, mais aussi de nouvelles animations...

Tous les détails du programme, les artistes, les lieux, les horaires et tarifs seront communiqués par affichage et tracts dans la commune de Pollionnay et sur le prochain bulletin municipal.

Rendez-vous au prochain numéro !

Pour les organisateurs
Ghismonde Martin

LA VIE ASSOCIATIVE

CONCERT DE NOEL

22 décembre 2001 à 20 h à l'église de Pollionnay

L'école de musique de Pollionnay et le professeur de son ensemble vocal, Perrine Madoeuf, ont le plaisir de vous présenter ce concert où se produiront :

Olivia Duray (chant), Mélanie Guindeo (chant et violon), Perrine Madoeuf (chant), Julie Mathevet (chant), Souad Natech (chant)

Ces cantatrices professionnelles interpréteront de nombreux extraits d'œuvres de différents compositeurs. Elles nous invitent ainsi à découvrir l'immense richesse et diversité du répertoire classique.

Au programme : Puccini (Suer Angelica), Bach (extrait du Magnificat), Mozart (extraits des Vêpres Solennelles et de la Messe en UT mineur), Vivaldi (extrait du Gloria)

Après une petite pause, Mendelssohn, Gounod, Schubert et Faure seront au rendez-vous ainsi que quelques "surprises" que nous vous invitons à venir découvrir.

Prix des places :

Adultes : 30 F (4,57 euros)

Enfants de moins de 12 ans : 20 F (3,05 euros)

Renseignements : **04 78 48 18 85**

Toute l'équipe, professeurs et intervenants de l'école de musique souhaitent de très bonnes fêtes à tous les habitants de Pollionnay.

M.A. Marchand

TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

2 adresses :

motos et accessoires
3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès
tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées
32 et 34, rue Chalopin
tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

Alexis Motos - Cap Motos
58, chemin de la Bruyère
69570 Dardilly
Motos : 04 78 72 52 76 73/74
Atelier : 04 72 52 76 70
Pièces détachées : 04 72 52 76 75



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - **69290 POLLIONNAY** (Région Lyon)
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

LA VIE ASSOCIATIVE



ANCIENS COMBATTANTS DE POLLIONNAY, MARCY L'ETOILE ET SAINTE CONSORCE



Les anciens combattants se sont réunis le 11 novembre pour les cérémonies commémoratives du 83^e anniversaire de l'armistice mettant fin à ce qu'il est convenu d'appeler la "grande guerre".

A Marcy l'Etoile, Sainte Consorce et

Pollionnay, les maires ont lu le message du ministre des anciens combattants et Roger Deroux, président de l'association qui regroupe ces trois communes, a prononcé un discours, conclu sur un thème d'espoir à travers la jeunesse de notre pays. A ce propos, il est à noter la prestation des enfants et des enseignants de Marcy qui répondent toujours présents à cette manifestation et l'enrichissement de chansons et de poèmes. Merci à eux toutes et tous.

A Pollionnay et compte tenu du froid vif, la cérémonie commencée par le dépôt d'une gerbe au monument aux morts se poursuivait en défilé emmené par la clique jusqu'à la salle municipale.



Après le discours de monsieur le Maire et celui du président, ce dernier eut le plaisir de remettre à Hervé de Rouville, la croix du combattant et la carte du combattant, attribuées pour avoir été rappelé en 56 et servi 6 mois en Afrique du Nord, après avoir effectué son service militaire "classique" dans les troupes d'occupation en Autriche au 28^e bataillon de chasseurs alpins de 52 à 54. Auparavant, de jeunes enfants ont lu à tour de rôle des passages d'une émouvante lettre "dis-moi grand-père".

Remercions encore la clique pour sa prestation musicale; la présence de jeunes joueurs dans ses rangs laisse présager un renouveau de cette formation tant appréciée des Pollionnois.

Le 17 novembre, les anciens combattants, leurs conjoints et les sympathisants étaient conviés à leur traditionnelle choucroute, concoctée et servie par Olivier et Sophie Terrasse. Un après-midi animé; chansons d'autrefois et chansons plus

récentes ont été fort appréciées et applaudies par les 80 convives. Gageons que toutes et tous sont prêts à recommencer.

Alors à bientôt...Et en particulier à notre assemblée générale qui devrait avoir lieu le 19 janvier 2002.

En attendant, bonne année à tous.

Le secrétaire : Etienne Brochet

Réparation agricole



Maurice Perraud

Concessionnaire ZETOR

ZA de Clape-Loup - 69280 Ste-Consorce
Tél. 04 78 87 60 40 - Fax 04 78 87 60 41

La banque de votre

quotidien, nous

l'imaginons tous les jours.

Venez rencontrer nos Conseillers.

3, place de la Mairie

69670 VAUGNERAY

☎ 04 78 45 78 78

Télécopie 04 78 45 83 26



le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud

69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

AIAD

Une association au service de l'aide
à domicile auprès des personnes âgées :

Place Andrée-Marie Perrin

69290 Craponne

Tél. 04 78 57 34 09



CHRISTIAN PATRU S.A.

PLÂTRERIE - PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL

92, route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. 04 78 34 50 13 - Fax 04 78 34 81 61

Le Pollionnay

Fabrice et Nathalie BATAILLE

BAR - TABAC - PRESSE

EPICERIE - SNACK

Tél. 04 78 48 18 39



Mécanique • Carrosserie

Peinture

Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

S.A.R.L. BEAUPELLET



CHAUFFAGE FUEL ET GAZ

SANITAIRE

ZINGUERIE

DÉPANNAGES



QUALIFICATIONS : PGN, PGP, QUALIBAT

☎ 04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57

« La Rapaudière » 69290 Pollionnay

Merci de faire confiance aux annonceurs qui aident à la parution du bulletin municipal.

CALENDRIER DES FÊTES 2002

ORGANISATEUR	DATE	HEURE	ACTIVITÉ	LIEU
Municipalité	samedi 5 janvier	11 h 00	Vœux de la Municipalité	Salle municipale
Club de Foot	samedi 12 janvier	18 h 00	Tirage des rois	Salle des associations
Cercle Agricole	samedi 19 janvier		Saint Vincent	Cercle agricole
Anciens Combattants	samedi 19 janvier	16 h 00	Assemblée générale	Salle des associations
Sté de chasse	dimanche 20 janvier	9 h 00	Assemblée de fermeture	Salle des associations
Club du Tilleul	jeudi 24 janvier	14 h 30	Assemblée générale et Tirage des rois	Salle municipale
Ensemble Vocal des Vallons du Lyonnais	samedi 26 janvier dimanche 27 janvier	Tout le week-end	Répétition	Salle municipale + Salle des associations
Boule des pins	samedi-dimanche 2-3 février	Tout le w.e.	Grand prix de la Municipalité	Boulodrome de Vaugneray
Ass. Geneviève Dumont	samedi 2 mars	10 h 00	Assemblée générale	La Remise
Sou des Ecoles	samedi 9 mars	Soirée	Soirée Carnaval	Salle municipale
Club du Tilleul	jeudi 14 mars	14 h 30	Anniversaire du 1 ^{er} trimestre	Salle municipale
Club de Football	samedi 23 mars	Soirée	Karaoké	Salle municipale
Boule des pins	lundi 1 ^{er} avril	Journée	Concours	Stade
Classe en 2	dimanche 21 avril	10 h 00	Animation repas	Salle municipale
Classe en 3	mardi 30 avril	Nuit	Muguet de mai	Tout le village
MJC	vendredi 3 mai samedi 4 mai dimanche 5 mai	Soirée journée matinée	Renc'Arts les journées des arts	Salle Municipale et MJC
Boule des pins	samedi 4 mai	Journée	Concours	stade
Anciens Combattants	mercredi 8 mai	11 h 00 12 h 00	Cérémonie repas Repas annuel	Salle municipale
Club du Tilleul	jeudi 23 mai	Journée	Sortie de printemps	
Ecole Michel Serres	vendredi 24 mai	20 h 00	Spectacle enfants	Salle municipale
Club de Foot	vendredi 24 mai	20 h 30	Assemblée Générale	Salle des Associations
Municipalité	samedi 25 mai	11 h 00	Fêtes des mères	Mairie
Sté de chasse	dimanche 26 mai	9 h 00	Assemblée de fermeture	Salle des associations
Boule des pins	dimanche 26 mai	8 h 00		Stade
Ass. Geneviève Dumont	samedi 1 ^{er} juin dimanche 2 juin - 7 juillet	18 h 00	Vernissage Exposition	La Remise
Club de Foot	vendredi 14 juin	Soirée	Concours de pétanque	Stade
Sou des Ecoles	mardi 18 juin	A.M./Soirée	Fête de l'Enfance	Ecole
Club du Tilleul	jeudi 20 juin	14 h 30	Anniversaire du 2 ^e trimestre	Salle municipale
Ecole de Musique	samedi 22 juin	A.M.	Fête de la musique	
EVVL	samedi 29 juin dimanche 30 juin	20 h 30	Concert : Carmina Burana	Tennis Intercommunaux (à côté de la piscine)
Boule des Pins	vendredi 5 juillet	19 h 00	Concours	Stade
Comité de la Foire	samedi 13 juillet	A.M.	Fête de la moisson	
Municipalité	dimanche 14 juillet	11 h 00	Cérémonie	Salle municipale
Classe en 3	samedi 31 août	Journée	Animation Vogue	Tout le village
Comité de la Foire	dimanche 1 ^{er} septembre	Journée	Foire	Tout le village
Ass. Geneviève Dumont	samedi 7 septembre dimanche 1 ^{er} sept. au 6 oct.	18 h 00	Vernissage Exposition	La Remise
Club du Tilleul	jeudi 19 septembre	14 h 30	Anniversaire du 3 ^e trimestre	Salle des associations
Club du Tilleul	jeudi 26 septembre	Journée	Sortie d'automne	
Club du Tilleul	dimanche 20 octobre	12 h 00	Repas	Salle municipale
Boule des pins	samedi 9 novembre	Après-midi	Concours	Stade
Sapeurs Pompiers	dimanche 10 novembre	20 h 30	Soirée choucroute	Salle municipale
Anciens Combattants	lundi 11 novembre	11 h 00	Cérémonie	Salle municipale
Anciens Combattants	samedi 16 novembre	12 h 00	Choucroute	Salle municipale
Société de chasse	samedi 23 novembre	20 h 00	Repas	Salle municipale
Sapeurs Pompiers	samedi 30 novembre	12 h 00	Sainte Barbe	Local des Pompiers
Municipalité	jeudi 5 décembre	12 h 00	Repas de Noël des Anciens	Salle municipale
Municipalité	dimanche 8 décembre	18 h 00	Illuminations animations	Tout le village
Sou des Ecoles	dimanche 15 décembre	14 h 30	Fête de Noël	Salle municipale
Club du Tilleul	jeudi 19 décembre	12 h 00	Repas de Noël	Salle municipale

Mr. Bricolage

2, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02
<http://www.mr-bricolage.fr>

Dans le cadre champêtre et forestier,
des produits naturels



Auberge
des Garennes

Menu Campagnard - Banquets - Repas d'Affaires
Anniversaires - Mariages - Séminaires
Terrasse ombragée - Jeux d'enfants

Col de la Croix du Ban - Soucieux-les-Mines

Tél. 04 74 70 48 47

Route départementale 610, entre Pollionnay et St-Pierre-la-Palud

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

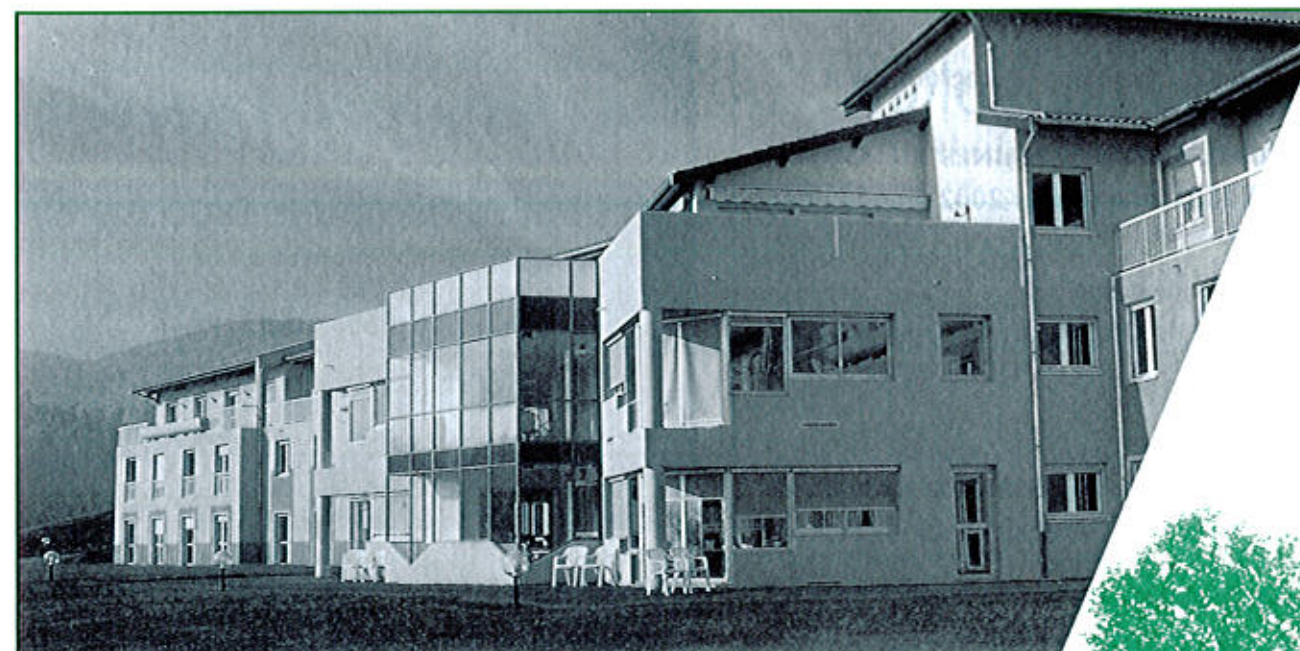
La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - POURCHET
SAMSONITE - DELSEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont
Tél. 04 78 57 90 14 69290 Craponne



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge.
Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée
par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

Les Aurélias

INTERCOMMUNALITÉ

Domaine de Lacroix Laval

Parc et château musée

Des animations pédagogiques dans le cadre de l'exposition permanente des poupées, vous proposent un nouvel atelier "la piste aux poupées" pour les 6, 12 ans.

Pour les individuels :

Les premiers mercredis de chaque mois

10h00 "Une poupée, mon dessin" durée 1h30
14h30 "Moi et les poupées" durée 1h30
16h00 "L'heure du conte" durée 1h00

Les troisièmes mercredis de chaque mois

10h00 "Une poupée, mon dessin" durée 1h30
14h30 "Moi et les poupées" durée 1h30

Pour les groupes

Tous les mardis, jeudis, 2^e et 4^e mercredis de chaque mois

"Moi et les poupées"
"Poupées en histoires et en contes"
"Mes premiers pas au musée"
"Témoins de son époque"
"La piste aux poupées"

Ces animations sont sur réservation - 10 F par enfant

Temps de Noël au Domaine de Lacroix Laval

Exposition - "CRECHES NAPOLITAINES"
du 1^{er} décembre 2001 au 6 janvier 2002

ANIMATIONS

• "Animation au cœur de l'expo"

Tous les jours à 11h00, 14h30, 15h30, 16h30, un animateur présente les principaux caractères de la tradition napolitaine. Gratuit.

• "La crèche et ses personnages"

Du 4 décembre 2001 au 4 janvier 2002 à 10h 00 et 11h 00
Animation d'une heure pour jeune public sur réservation, 1,52 euros par enfant.

• "Je fabrique mon ange"...

Pendant toute la durée de l'expo de 10h00 à 17h00
Gratuit.

SOIRÉES

• Soirées contes - récits et contes de Noël

Les 12, 13, 19, 20, 27 décembre 2001 et 3 janvier 2002 de 18h00 à 19h 00.

Sur réservation, gratuit.

• Dimanche 23 décembre 2001 à 16h 30

Le théâtre des Asphodèles présente "improvisato"

"les masques du théâtre italien font irruption sur scène. Des extraits des pièces les plus typiques se succèdent à un rythme endiablé".

Sur réservation, entrée 1,52 euros (10 F)

Ouverture du musée du mardi au dimanche de 10h à 17h.

Entrée : plein tarif : 3,81 € (25 F)

tarif réduit 2,29 € (15 F)

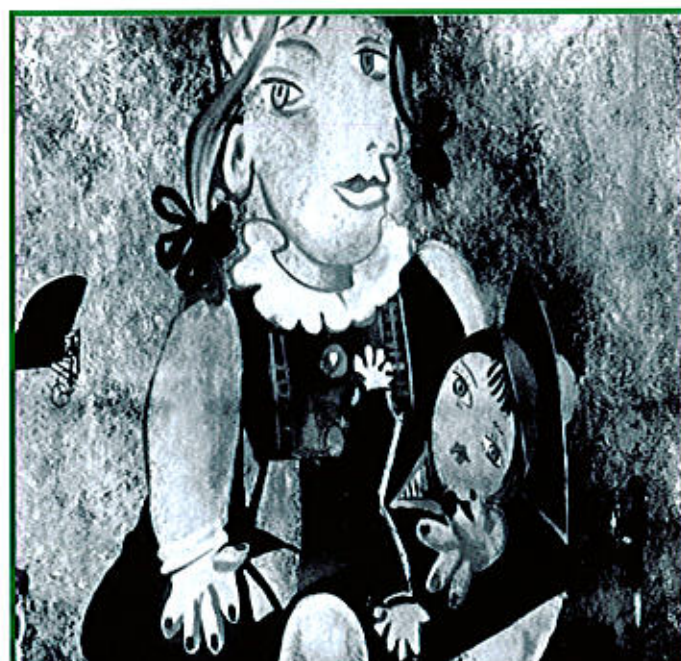
- 18 ans : gratuit

gratuit le jeudi pour tous

Fermeture le 1^{er} novembre, 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai

Contact : Aurélie Giron et Elsa Lépine au 04.78.87.00

Musée : Route de St Bel 69280 Marcy L'Etoile.



Château-Musée de Lacroix-Laval

Une collection
unique de poupées

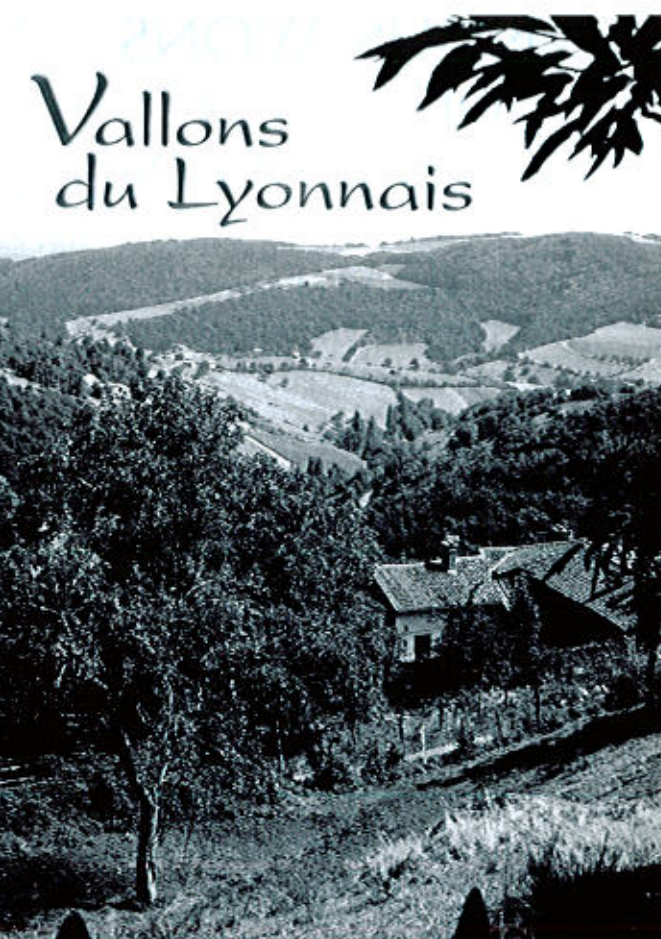
Renseignements : 04 78 87 87 00

INTERCOMMUNALITÉ

Monographie du pré-inventaire des monuments et richesses artistiques de Pollionnay.



En vente à la Mairie : 50 F



Vallons du Lyonnais

Un territoire de vallons et coteaux

Un superbe livre d'environ 160 pages au format 22 x 28,5 cm relié pleine toile sous jaquette, abondamment illustré en couleurs.

Edité par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consoce, Saint Laurent-de-Vaux, Thurins, Vaugneray, Yzeron.

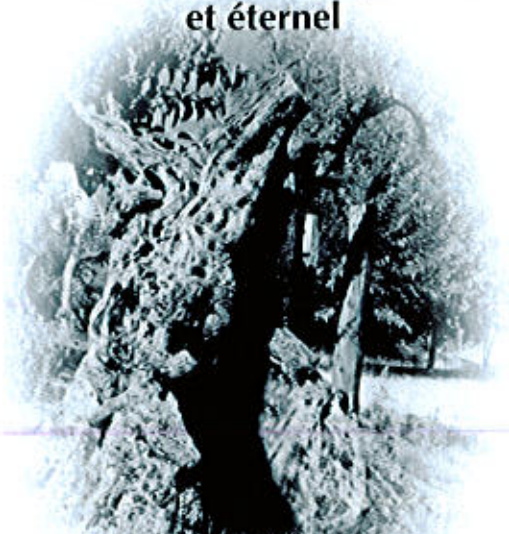
Les thèmes abordés (l'histoire, la population, les voies de communication, le patrimoine, la vie culturelle, la vie sociale, la vie économique et le tourisme) vous permettront de découvrir ce territoire de vallons et coteaux situé dans le Pays Lyonnais.

En vente à la Mairie : 150 F

EXPRESSION LIBRE

NOUS AVONS DES POÈTES PARMI NOUS

Ode à l'olivier : arbre symbolique et éternel



Olivier, mon ami,
Tu es toute la vie.
Depuis des millénaires,
Sur les pentes calcaires,
Ton feuillage argenté
Habille, en couturier,
Ton corps robuste et gris,
Que l'on croirait assis.

Tu es là bien planté,
Surveillant la vallée,
Produisant chaque année,
L'olive parfumée,
Verte ou violette,
Reine de toute fête.

Quand Noël est passé,
L'olive mûre est pressée,
Le jus de son fruit noir,
Sort en pleurs du pressoir,
Coulant comme de l'or,
Dans les jarres à ras bord.

Chaque jour, la "Mama",
Pour faire la "Cocina",
avec sa bouche en bois,
D'olivier, il se doit,
Puisse avec majesté,
Ton sang, bel Olivier !

Quand tu as vu passer,
Sous tes branches ployées,
Bien des générations,
De toutes les nations,
Ton corps est abattu
Comme un simple inconnu.

Ton squelette est peut-être,
Le cœur de tout ton être.
Chaque once de ton bois,
Précieux de haut en bas,
Par les doigts d'un "sculptor"
Deviens mille trésors.

Olivier, mon ami,
Tu es toute la vie.
Hier tu étais là,
Demain, tu seras là.
Les petits oliviers,
Partout disséminés,
Comme autant de bijoux,
Brillants au soleil chaud,
Assurent ta relève
Et nourriront sans trêve
Les hommes de demain,
Car tu seras leur pain,
Leur santé, leur fierté,
Oh ! Toi bel olivier !

Paul Vial

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

image **Nouveau**
Photographie
Tirage APS et 135 avec index
agrandissements

KODAK Express
Développement en 1 heure

04 78 57 04 89

103-105, av. Edouard Millaud
69290 Craponne

M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018

Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04

EXPRESSION LIBRE

"Nous vous rappelons que l'exercice du droit de réponse n'engage que la responsabilité de ceux qui l'exercent".

DROIT DE RÉPONSE AUTOUR DE LORETTE

Association de loi 1901

Suite à votre nouvelle rubrique, questions-réponses voici notre réponse :

Oui, monsieur Raquin, une association a exigé l'enfouissement des câbles sur l'avenue Notre Dame de Lorette. Mais laissez-nous compléter votre affirmation.

- Qui sait, en effet que notre association a remis depuis longtemps en mairie un dossier étoffé, photos à l'appui, sur les insuffisances, malfaçons et dangers du réseau aérien (secteur Poizatère, l'Abbé Lorette).

- Qui sait, que malheureusement un grave accident est survenu chez l'un de nos voisins : deux voitures endommagées sur son terrain, dû à la rupture du "fameux" câble. On sait qu'un tel accident peut, par sa soudaineté et sa violence, décapiter une personne.

- Qui sait que le câble s'est cassé une seconde fois entraînant une rupture des câbles téléphoniques laissant des familles sans téléphone pendant une semaine en plein hiver.

- Qui sait que les riverains avaient prévenu la mairie de l'anomalie sonore constatée peu auparavant (impossible de dormir les jours de vent).

- Qui sait que les membres de l'association se sont opposés à la repose hâtive et improvisée du câble sachant que les mêmes causes provoqueraient les mêmes effets.

- Qui sait qu'il a fallu que tout cela se passe pour qu'enfin des réunions aient lieu avec les diverses parties.

- Enfin, qui sait que UPC a reposé son câble cet été (pendant l'absence de tout le monde) et que les gens de ce secteur ne seront pas desservis.

Pour toutes ces raisons OUI, monsieur Raquin, nous exigeons l'enfouissement des câbles !

Afin de mieux connaître notre association, voici un extrait de ses statuts. Notre association se place dans le cadre de la charte de l'environnement, à savoir :

D'œuvrer dans le domaine de la nature, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sites et paysages, de l'urbanisme ;

Elle entend lutter contre les pollutions et les nuisances et d'une manière générale se préoccuper de protection de l'environnement.

Elle souhaite par ailleurs étendre les rapports conviviaux existants à des manifestations culturelles et festives.

Elle désire aussi nouer des relations avec d'autres associations poursuivant les mêmes buts.

Nous entendons y apporter notre énergie et nos éventuelles compétences.

Yves Daul pour : Autour de Lorette

Yves Daul E-mail : yves.daul@free.fr

Sarl Paul Abeillon

Electricité Générale
Automatisme et Mécanique Industrielle
Maintenance - Dépannage
Rénovation - Mise en conformité

Tél/Fax : 04 78 48 17 64

Port : 06 11 14 83 42

RÉPONSES AU QUIZ EURO

Niveau 1 : 1A, 2B, 3C, 4B, 5C, 6B, 7A, 8C, 9B, 10B, 11A, 12B, 13C, 14B, 15A, 16B, 17C, 18B, 19A, 20B

Niveau 2 : 1B, 2A, 3B, 4B, 5C, 6B, 7B, 8A, 9C, 10B, 11B, 12A, 13B, 14B, 15B, 16B, 17B, 18B, 19A, 20A

Niveau 3 : 1A, 2B, 3B, 4A, 5A, 6A, 7C, 8B, 9B, 10C, 11A, 12A, 13A, 14A, 15B, 16B, 17A, 18B, 19B, 20C

La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



*Grand choix de plantes vertes
et fleuries, compositions,
plantes à massifs, fleurs coupées...*

**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96